



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Objet : Interdiction de circuler (Rue de Châteauneuf) à l'occasion de la fête des voisins, organisé par Mme PONS Céline.

Le Maire de la Commune de Mirefleurs (Puy de Dôme)

Vu le Code Général des collectivités territoriales notamment les articles :

L 2211-1, L 2212-1, L 2213-1, L 2213-2, L 2213-3

- Vu le Code de la Route, article R 411-1 et R 417-1 et suivants

- Vu le Code Pénal et notamment son article R 610-5

- Vu la demande de Mme PONS Céline présentée le 26 avril 2025

Considérant qu'il importe de faciliter l'organisation et le déroulement de cette manifestation, il convient de réglementer le stationnement et la circulation (rassemblement de nombreuses personnes et contraintes liées aux mesures Vigipirate)

ARRETE

Article 1^{er} : La rue de Châteauneuf sera **barrée et interdite à la circulation.**

Le samedi 07 juin 2025 de 18 h00 à 22h00.

Article 2 : Les panneaux et barrières seront installés et désinstallés par les organisateurs en relation avec les services de la mairie.

Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et sanctionnées, conformément aux lois et règlements en vigueur, mais dans le droit du respect des riverains, l'interdiction étant imposée par les circonstances.

Article 3 : Monsieur le Capitaine Commandant de la Communauté des Brigades de Gendarmerie de VEYRE-MONTON, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de VEYRE-MONTON, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de VIC-LE-COMTE, Monsieur le Policier municipal, et tout agent de la force publique sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté qui sera publié et affiché.

Fait à Mirefleurs le 05 mai 2025

Le Maire,

Richard VEGA



Mirefleurs- M 2025-08